

was used, is reserved exclusively for imports from Australia. Supplementary import permits were issued for 16,396 kg, and supplementary import permits for re-export were issued for 123,040 kg.

Heavy cream

The heavy cream access level is 394,000 kg for sterilized cream having a minimum of 23% butterfat and sold in cans having a volume not exceeding 200 ml. The quota year was August 1, 1998 to July 31, 1999. Import permits were issued for 350,161 kg.

Products consisting of natural milk constituents

The access level for these products is 4,345,000 kg; permits were issued to import 4,366,023 kg. Supplementary import permits for re-export were issued for 34,053 kg.

Ice Cream and yoghurt

The access level was 456,600 kg for ice cream and 332,000 kg for yoghurt. Within access commitment import permit issuance in 1999 totalled 441,563 kg for ice cream and 317,063 kg for yoghurt. Provision is made for import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. In 1999, supplementary permits were issued to import 19,645 kg of ice cream and 23,405 kg of yoghurt for re-export.

contingent tarifaire, qui a été entièrement utilisé, est réservé exclusivement aux importations en provenance d'Australie. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour importer 16 396 kg de ces produits et des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été délivrées pour 123 040 kg.

Crème épaisse

Le niveau d'engagement d'accès pour la crème épaisse est fixé à 394 000 kg pour la crème stérilisée contenant au moins 23 % de matière grasse et vendue en contenant de 200 ml au maximum. L'année contingentaire allait du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 1999. Des licences d'importation ont été accordées pour 350 161 kg.

Produits à base de composants naturels du lait

Le niveau d'engagement d'accès pour ces produits est fixé à 4 345 000 kg, et des licences ont été délivrées pour en importer 4 366 023 kg. Des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été accordées pour 34 053 kg.

Crème glacée et yogourt

Les niveaux d'engagement d'accès étaient de 456 600 kg pour la crème glacée et de 332 000 kg pour le yogourt. En 1999, les licences d'importation sous régime d'accès délivrées portaient au total sur 441 563 kg de crème glacée et 317 063 kg de yogourt. Des licences supplémentaires peuvent être accordées pour importer des quantités supérieures à l'engagement d'accès afin de répondre à l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1999, des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été accordées pour 19 645 kg de crème glacée et 23 405 kg de yogourt.